

Animaux

Faites en sorte que vos animaux de compagnie respectent l'environnement et le confort de tous ; assurez-vous qu'ils ne laissent pas de traces désagréables de leur passage, veillez à ce qu'ils n'importunent pas le voisinage par leurs cris.



Les animaux dangereux

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories :

- ▶ Catégorie 1 : chiens d'attaque de type pitbulls, boersbulls...
- ▶ Catégorie 2 : chiens de garde et de défense de type rotweiler ...

L'acquisition de chiens d'attaque de 1re catégorie est strictement interdite, et certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien de 2ème catégorie.

La détention de chien d'attaque, de garde et de défense doit être déclarée à la Mairie du lieu de résidence de l'animal. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes.

SIÈGE DE L'OPH05

23 Boulevard Georges Pompidou
CS 86004
05003 GAP Cedex
04.92.40.27.27

ANTENNE DE BRIANÇON

Résidence "Les Cros" Bat. E
11, Avenue René Froger
05100 BRIANÇON
04.92.20.60.30